Compte-rendu du Comité d'éthique du 13 mars 2025

1) C'est quoi le Comité d'éthique ?

Le Comité d'éthique est une réunion.

L'Association DELOS APEI 78 a des valeurs.

Valeurs = règles que se fixe l'association pour accompagner les personnes en situation de handicap.

Le Comité d'éthique défend les valeurs de l'Association.

Au Comité d'éthique, on parle :

- Des difficultés rencontrées dans les établissements
- Des lois
- Des droits et devoirs des personnes accompagnées et des professionnels
- Des libertés des personnes accompagnées et des professionnels
- Des missions des professionnels.

Le Comité d'éthique donne des conseils aux professionnels.

Le président, le directeur général et le référent qualité de l'association sont invités au comité d'éthique.

2) Les sujets

1. Le premier sujet parle d'une personne qui vit dans un foyer avec sa femme. Cette personne se sent bien dans ce foyer. Cette personne est malade. Elle ne peut plus travailler. Pour vivre dans ce foyer, les personnes doivent travailler.

Les conseils du Comité d'éthique :

- La loi dit que les personnes accompagnées ont le droit de choisir leur lieu de vie.

  On doit tous respecter les droits et les libertés des personnes accompagnées.
- L'association doit expliquer au Département que les personnes accompagnées ont de nouvelles envies et de nouveaux besoins.
  L'association doit expliquer au Département que les règles ne sont pas adaptées à toutes les personnes.

2. Le deuxième sujet parle d'une personne qui vit dans un appartement prêté par le foyer. Cette personne se met en danger dans son logement. Il y a eu plusieurs accidents dans le logement.

Cette personne a dû aller vivre dans le foyer collectif pour être en sécurité.

Cette personne souhaite retourner vivre dans un appartement.

Les conseils du Comité d'éthique :

- La loi dit que les personnes accompagnées ont le droit de choisir leur lieu de vie.
- Les professionnels doivent protéger les personnes accompagnées.
- Avant de retourner vivre dans un appartement, cette personne doit travailler son projet avec les professionnels.

3. Le troisième sujet parle d'une personne qui ne paie pas ses frais d'hébergement. Le foyer a cherché des solutions pour que les frais d'hébergement soient payés. Quand les personnes ne paient pas leur frais d'hébergement cela met en difficulté le foyer.

Les conseils du Comité d'éthique :

- Il faut que les professionnels parlent de la mesure de protection juridique aux personnes accompagnées et leur famille.

Mesure de protection juridique = C'est une décision prise par un juge pour m'aider :
- à bien utiliser mon argent,
- à faire mes papiers,
- à prendre des décisions importantes.

- Les familles administratrices de l'association peuvent parler aux familles des personnes accompagnées pour trouver des solutions.

Familles administratrices = l'association DELOS APEI 78 est une association de familles.
Des familles participent aux réunions pour prendre des décisions concernant l'association.

- L’association va proposer des rencontres avec les familles pour parler de différents sujets : la vie affective, le deuil, la mesure de protection…

4. Le quatrième sujet parle d’un couple. L’homme fait du mal à la femme. La femme est vulnérable.
Vulnérable = c’est une personne plus fragile. C’est une personne qui peut facilement être attaquée et blessée. C’est une personne qui ne sait pas se protéger.
Les professionnels doivent prendre des décisions pour protéger la femme.
Le couple n’est pas d’accord avec les décisions des professionnels.

Les conseils du Comité d’éthique :

- Les professionnels doivent parler des situations difficiles au Comité d’Ethique pour valider leurs décisions.
- Les professionnels doivent faire attention aux violences dans les relations amoureuses.
- Les professionnels doivent sensibiliser les personnes accompagnées sur : -les risques des réseaux sociaux
  -les violences dans les relations amoureuses.

Le prochain Comité d’Ethique sera le mardi 20 mai 2025.

Ecrit par Myriam FRANCOISE.

Traduit en FALC par Elodie LECARPENTIER.